

Énergie Projet éolien : la mairie de Saâles porte plainte pour escroquerie

Le maire de Saâles (840 habitants), Romain Mangenet, a porté plainte « pour escroquerie et majoration frauduleuse d'actifs » contre les promoteurs du projet éolien implanté partiellement sur sa commune.

Par Les Dernières Nouvelles d'Alsace - Aujourd'hui à 15:55 | mis à jour aujourd'hui à 19:06 - Temps de lecture : 2 min

| Vu 4674 fois

Le chantier d'une des éoliennes de Saâles, fin 2016. Photo archives DNA /Jean-Stéphane ARNOLD



La commune de Saâles a investi en 2017 dans des actions de la société SAS Parc Éolien du Bois de Belfays, laquelle gère dix éoliennes de 2 MW chacune, dont deux sont implantées sur le ban communal saâlois et huit autres dans des communes vosgiennes. Les travaux avaient démarré [en octobre 2016](#), sous l'ancienne mandature municipale, dans les forêts des hauts de Saâles, avec une mise en service fin 2017.

Les dix éoliennes, dont l'exploitant et principal investisseur est une filiale d'EDF Renouvelables, représentent un actif de 27 millions d'euros. Le maire de Saâles, Romain Mangenet, explique que le 21 novembre 2017, sa commune « a investi 450 € pour détenir 45 actions de 10 €, représentant 9 % du capital social de la société. Cette participation a été apportée deux mois et neuf jours plus tard, le 30 janvier 2018, à une société d'économie mixte, pour une valeur de 180 000 €. Cet apport majore 400 fois la mise de fonds initiale, et ce sans contrepartie ».

Cette augmentation « virtuelle » du capital (qui signifie que les 450 € investis deux ans auparavant en valent désormais 180 000 €) a été validée par un commissaire aux apports. Une décision contestée par le maire qui estime que ce procédé, mais également la « production d'éléments trompeurs indiquant un retour rapide sur investissement », auraient constitué une « incitation à investir davantage ». Ce que la commune de Saâles a fait en 2018, injectant 300 000€ (grâce à un emprunt sur 25 ans) dans la SEM Energie de Belfays qui détient 20 % de la SAS Bois de Belfays, les 80 % restants étant propriété de la filiale d'EDF Renouvelables.

Saâles est le principal actionnaire de la SEM au côté d'autres collectivités locales alsaciennes et vosgiennes ainsi que de partenaires privés. Les actionnaires ont, au total, abondé à hauteur de 1,85 M €.

Élu en 2020, Romain Mangenet est devenu président de la SEM en septembre 2020. Estimant avoir constaté des irrégularités, il a effectué un signalement au Parquet en février 2022, avant d'être démis de sa fonction en juin 2022 par le conseil d'administration

Le maire est ainsi vent debout contre la gestion et l'exploitation de ce parc éolien, car il [ne rapporte rien](#) aux communes sur lesquelles il est implanté, malgré les investissements opérés à la base.

« Les budgets prévisionnels ne prévoient aucune rémunération »

Sa plainte, « avec constitution de partie civile, a pour objet de demander réparation du préjudice subi par la commune, celle-ci constatant que les budgets prévisionnels de la société éolienne ne prévoient aucune rémunération de son investissement pendant la durée d'exploitation, estimée à 27 ans, et expose la commune à subir des pertes significatives ».